



Talence, le 07/01/2011

**AGENCE NATIONALE POUR LA COHESION SOCIALE
ET L'EGALITE DES CHANCES
(L'ACSÉ)**

**SYNTHESE DU RAPPORT D'ENQUETE
SUR LA PLACE DES FAMILLES
DANS LES PROJETS DE REUSSITE EDUCATIVE**

Cabinet ARESS

16 Avenue de Breuil - 33400 TALENCE - Tél. 05.56.38.56.00. - Fax 05.56.38.56.09. - Mobile : 06.85.43.84.23.

email : contact@ress-atelier.com - site : <http://www.ress-atelier.com>

SIREN : 349 029 926 NAF 7022Z

La prétention du programme de réussite éducative n'est pas mince : il se propose de traiter la diversité des facteurs qui affectent le parcours éducatif des enfants et des jeunes, perturbent leur expérience scolaire et hypothèquent leur épanouissement. Et en sus de cette ambition, le programme entend réinscrire les familles dans un espace de coopération avec les acteurs publics, au cœur des quartiers populaires, là où plus qu'ailleurs les ménages éclatent, se replient, cherchent à se protéger d'institutions dont ils ont pourtant besoin, vivent une vie compliquée, parfois malheureuse.

Après cinq années de fonctionnement le Programme semble à présent suffisamment stabilisé dans sa mise en œuvre pour nourrir une réflexion globale sur la place occupée par les familles et pour alimenter une dynamique de questionnements, voire de réajustements, afin de conforter le positionnement des parents "en coopération" avec les acteurs publics impliqués.

Qu'en est-il réellement de ce programme dans sa relation aux familles? En quoi le programme développe effectivement des modalités de coopération ? Quelles sont les catégories de publics mobilisées ? Comment les équipes s'organisent-elles pour encourager les jeux d'alliance avec les parents ? Et quels effets ces coopérations nouvelles produisent-elles dans les sphères institutionnelles ?

Afin de servir cette réflexion, l'ACSE a confié au cabinet ARESS une étude de grande ampleur adossée à l'observation de 24 sites distribués sur tout le territoire national. Les principaux résultats et enseignements de cette étude s'appuient sur un matériau collecté au travers de :

- 134 entretiens individuels
 - 52 réunions
 - 41 entretiens individuels parents (3 couples ont été entendus conjointement)
 - 8 rencontres collectives (réunissant de 5 à 10 parents)
 - 27 entretiens individuels (5 enfants - 22 jeunes)
 - 5 rencontres collectives réunissant de 3 à 5 jeunes
- } Elus / Référents administratifs et techniques

Et ce auprès des villes suivantes :

- | | | |
|---------------|-----------------------|----------------------|
| - Marseille | - Le Portel | - Limoges |
| - Nantes | - Moulins | - Sète |
| - Mulhouse | - St Dizier | - Tours |
| - Brest | - Décines | - Fontenay sous Bois |
| - Blois | - Vandœuvre-les-Nancy | - Aubenas |
| - La Rochelle | - Les Mureaux | - Flers |
| - Laon | - Gennevilliers | - Fleury Mérogis |
| - Tourcoing | - Floirac | - Eragny |

1. Les logiques d'organisation locale d'une action publique sous tension

1. Un paradoxe fondateur

Placé initialement dans le giron de la politique de la ville, le programme hérite de sa visée classique de mobilisation et de participation de ses publics cibles, définis comme des collectifs référés à un territoire. Mais ses principes fondateurs autant que les modes opératoires observés renvoient également à une action éducative adossée à des référentiels psychopédagogiques, sanitaires et sociaux, davantage héritée d'un travail social référé à une relation d'aide individualisée, et qui situe, de ce fait, davantage les parents en tant que bénéficiaires du programme. La mise en tension de ces deux logiques d'intervention, qui traverse l'ensemble du programme, constitue l'interrogation initiale de cette étude.

La place des parents dans le PRE est ainsi marquée du sceau d'un paradoxe : l'individuation qui est au centre de son offre risque à tout moment de stigmatiser l'individu qu'elle entend réhabiliter. Par elle-même, et dans la plupart des cas, la proposition d'une entrée dans le PRE implique la présupposition d'une défaillance parentale. Et il faudra beaucoup d'inventivité et de maîtrise aux professionnels pour renforcer la prise éducative de ces parents sans les disqualifier. A ce titre, le programme est confronté aux mêmes ambivalences que celles qui traversent l'ensemble des politiques sociales qui entendent traiter, sur un mode individualisé et thérapeutique, des problématiques pourtant attachées aux situations sociales vécues par les personnes.

2. Des modalités de mise en œuvre dépendantes de contextes politiques et institutionnels locaux...

Si les déclinaisons opérationnelles du PRE sont à ce jour plutôt stabilisées, elles sont aussi très diversifiées et notamment sur la question de la place des familles. Le cadre proposé au plan national souligne certes la place privilégiée, voire incontournable que les parents doivent occuper aux côtés des professionnels, mais ne fixe nul protocole précis qui contraindrait les agencements de terrain dans des modalités d'intervention normées par rapport aux familles. Les déclinaisons proposées le sont à partir d'un guide qui n'a pas de fonction réglementaire... et qui encourage l'inventivité des équipes à ce titre.

Ce faisant, ce programme – avant tout centré sur l'enfant, mais où les parents doivent être pris en compte et associés – peut trouver des modes d'expression divers selon les sensibilités et les stratégies mises en tension sur les territoires par les pilotes et partenaires qui l'alimentent.

Divers facteurs pèsent sur les options locales qui fixent les singularités des divers PRE étudiés.

a. Au plan politique

Les élus peuvent mobiliser le PRE pour compenser la culture du "tout collectif" entretenue dans les volets éducatifs du Contrat Urbain de Cohésion Sociale ou dans les Projets Educatifs Locaux. Ils peuvent aussi voir dans le PRE un outil privilégié pour traiter en toute légitimité et aux côtés de l'école des processus d'inadaptation et d'échec scolaire, relayant ainsi une forte préoccupation des familles. D'autres mobilisent le programme pour traiter prioritairement de la qualité de la relation des familles aux institutions en mobilisant les supports du PRE dans une fonction d'interface. Enfin, quelques élus voient dans le PRE moins un outil de correction et de comblement des compétences des parents vis-à-vis de leur enfant ou des attentes institutionnelles, qu'un outil de transformation sociale au bénéfice de parents et d'enfants "collectivement maltraités dans les relations subordonnées et normalisées que les institutions leur dictent".

Il va sans dire que le propos du PRE vis-à-vis des familles diffère sensiblement selon qu'il s'agit de rehausser le niveau des compétences des parents pour que leur contribution éducative s'en trouve améliorée... ou de mobiliser les acteurs autour des inégalités sociales dont sont victimes les couches populaires face aux institutions, et en premier chef face à l'école.

Les familles sont donc très différemment considérées dans les commandes politiques locales :

- Soit comme un "bloc", une "clientèle" dont on peut espérer que le PRE optimise l'accès aux ressources territoriales.
- Soit comme une "collection d'individus défaillants" dont le PRE doit corriger les attitudes pour les rendre conformes aux attentes institutionnelles.
- Soit comme un "groupe social infériorisé" dont il s'agit de défendre les intérêts face aux inégalités qu'il affronte.
- Soit comme des familles qu'il s'agit de soutenir autant dans la singularité de leurs problématiques que dans leur capacité collective à rendre leur parole audible à l'échelle du territoire.

b. Au plan de l'école

Placée au cœur des enjeux, des préoccupations familiales et des dynamiques opérationnelles du PRE, l'école espère souvent, grâce au PRE, pouvoir se recentrer sur son "cœur de métier". Le PRE soulage alors l'école du traitement d'une question sociale dont elle perçoit bien les effets sur le registre des apprentissages de l'enfant et de la relation aux familles, mais à propos de laquelle elle considère manquer de moyens et de légitimité.

Souvent réservée, voire critique quand les actions support du PRE viennent "mordre" sur le champ purement scolaire sous couvert d'une diversité d'actions de soutien, l'école se félicite généralement d'un PRE qui endosse les fonctions de médiation aux familles. Souvent, elle attribue les comportements anti scolaires des enfants à la situation et aux attitudes familiales. Elle valorise alors un PRE qui vient prolonger dans la famille une intervention normalisatrice développée vis-à-vis de l'élève à l'école. De manière toute aussi fréquente, elle se heurte à des situations de crise avec l'élève ou / et avec les parents. Le PRE est alors convoqué pour amortir les confrontations annoncées en jouant les interfaces. L'école, de façon générale, attend du PRE qu'il développe une offre d'acculturation vis-à-

vis de familles perçues comme défaillantes dans leur relation à l'école, au plan linguistique, culturel, comportemental...

Dans ces conditions le PRE remplit une fonction ambiguë. Il peut tendre à conforter une école "sanctuarisée", recentrée sur son "cœur de métier" et ses fonctions d'apprentissage, en prenant à son compte une relation aux familles dont les difficultés sont alors conçues comme relevant de sphères externes au domaine de compétence de l'école : difficultés sociales, culturelles, voire psychologiques... Mais a contrario, il peut aussi "faire entrer la société" dans l'école, et en premier chef les familles, en apportant les supports d'une approche plus globale de l'enfant. C'est le cas lorsqu'il s'implante directement dans les écoles, qu'il offre la possibilité aux familles de franchir les portes de l'établissement pour des activités positives de réflexion et d'échange (formule des "cafés des parents"), voire de contribuer à la vie scolaire, ou encore lorsqu'il offre aux équipes enseignantes la possibilité d'approfondir leur connaissance des problématiques familiales, qu'il multiplie les occasions de rencontre en dehors des cadres classiques de la relation enseignant/parents, qu'il fait pénétrer le point de vue des parents dans les discussions entre professionnels en mobilisant les acquis d'une relation privilégiée etc.

Pour une large part, l'orientation du partenariat vers l'une ou l'autre de ces potentialités dépend des postures dominantes au plan local chez les pilotes scolaires, qui pèsent, en raison de leur positionnement central dans le PRE, de tout leur poids sur l'orientation du programme.

c. Au plan des services sociaux

Le recouvrement possible des prérogatives vis-à-vis des familles, mais encore les niveaux d'ambition, les approches spécifiques, les différences de postures professionnelles, l'existence d'un mandat, la dissymétrie des moyens financiers et du nombre de situations prises en compte par les travailleurs sociaux participent d'une mise en tension du PRE avec l'action sociale notamment départementale.

Avec l'action sociale, la famille est exposée à une relation plus intrusive, plus tutélaire, gérée dans un environnement formalisé. Elle est plus souvent installée dans un statut "d'objet" d'un accompagnement expert. Le PRE a contrario laisse davantage d'initiative à des familles "sujets", entretenues dans une relation souple, moins contraignante où la posture partenariale de la famille trouve un espace pour s'exprimer.

Ces deux professionnalités peuvent être amenées à se confronter, et il n'est pas rare que les travailleurs sociaux stigmatisent les personnels opérant au sein des PRE en identifiant leur souplesse d'intervention à un défaut de professionnalité. Mais elles s'articulent aussi, souvent, dans un agencement consenti où, généralement le PRE se voit attribuer une fonction de prévention "en amont" de l'intervention des travailleurs sociaux, sur des problématiques "légères", afin d'éviter leur aggravation qui relèverait, si elle survenait malgré tout, du domaine de compétence de services sociaux. Le PRE est également valorisé lorsqu'il propose à l'action sociale divers supports et ateliers sur lesquels les travailleurs sociaux peuvent orienter leurs publics. Le PRE peut enfin être mobilisé comme "petites mains" du travail social quand il s'agit de veiller à ce que les familles exécutent effectivement les prescriptions opérées à leur endroit.

De fait, la tentation est grande pour le travail social (comme pour l'école) de "filialiser" le PRE lorsque celui-ci, cultivant une relation de confiance avec les familles, les rapproche de l'institution dans des rapports fluidifiés et dédramatisés.

d. Au plan des centres sociaux et des associations de proximité

Pour l'heure et sauf exception, les tenants d'une animation sociale de proximité jouent des fonctions plutôt auxiliaires, élargissant les supports disponibles notamment pour y porter des actions collectives dédiées aux enfants (consolidation des apprentissages scolaires dans un environnement ludique, accès à des activités loisirs...). Les parents y bénéficient également d'actions collectives travaillant au renforcement de leurs compétences de parents, à des gains de maîtrise linguistique, à une acclimatation aux codes et modalités de fonctionnement de l'école, à diverses actions support visant l'amélioration de la relation parents / enfant...

Dans un contexte de grande fragilisation des supports associatifs, ceux-ci développent pour beaucoup une prestation de service déterminée, dans le PRE, par les référentiels de l'école et du travail social. Ils peinent à placer leur plus value sur le champ de la médiation Familles / Ecole pour amortir les tensions ou pour développer des espaces collectifs où, hors de toute visée thérapeutique, les familles pourraient trouver une ressource solidaire, une chambre d'écho et une fonction de soutien collectif à l'expression de leur expérience.

3. ...et visant des publics diversifiés

A partir de ce tableau de fond, les systèmes d'acteurs locaux qui président au développement des PRE sur les territoires vont produire une grande diversité de cadres d'intervention autour de familles, elles aussi, plus ou moins hétérogènes.

Trois types de publics peuvent être repérés :

1) Un public cumulant un ensemble de difficultés associées à leur précarité économique, à leur vulnérabilité sociale, à la dérégulation des relations intrafamiliales, à diverses fragilités psychiques...

Envahis par une somme de difficultés et généralement très isolés, ces parents peuvent "laisser filer" une situation sur laquelle ils n'ont plus prise et sur laquelle ils pensent ne pas faire ressources. Le PRE mobilisera ses outils et en premier chef un accompagnement très personnalisé, très rapproché, en interface fréquente avec les services sociaux, afin d'étayer suffisamment la famille, afin d'en neutraliser – le temps du parcours de l'enfant – les effets les plus destructurants. L'accompagnement par la référente famille constitue la pierre angulaire de la prestation du PRE ; construit sur la base d'une relation de confiance patiemment installée, gérée dans un rapport de grande bienveillance, cet

accompagnement – à visée essentiellement thérapeutique et sociale – peut renvoyer fréquemment à des parcours au "long cours" et à la sortie très aléatoire.

2) Un public plus mélangé, vivant conjoncturellement des moments difficiles, et qui ne trouve pas le ressort ou les clés pour gérer de façon autonome les difficultés auxquelles il est exposé.

Ces familles disposent de ressources effectives et trouveront dans le cadre de l'accompagnement individualisé les moyens utiles pour rompre l'isolement affectif et social et le découragement qui leur seront généralement associés. Ici encore la bienveillance et la proximité de l'accompagnant leur permettra de refaire surface et de quitter progressivement le statut de "bénéficiaire consentant à être aidé"... pour endosser celui de "partenaire" dans un parcours de reconstruction de leur capacité éducative et de leur autonomie sociale.

3) Un public "tout venant" de familles qui partagent la relative inadaptation de leur enfant aux exigences de l'institution scolaire sans que leur fragilité ne soit à ce point déterminante qu'un accompagnement personnalisé singulier soit mobilisé.

Le soutien scolaire, l'orientation de l'enfant sur des activités de loisirs, voire parfois quelques fonctions de médiation parents / institutions afin d'amortir d'éventuelles crispations réciproques... pourront satisfaire aux besoins à partir d'un accompagnement relativement plus léger, plus ponctuel et moins engagé.

Chacun des PRE observés sera exposé à la prise en compte de ces publics pris à un moment plus ou moins avancé dans un processus de mise à l'épreuve ou de délitement consommé de leurs fonctions éducatives. La surreprésentation relative de tels ou tels publics encouragera la mobilisation des équipes sur des fonctions dominantes qui placeront le rapport aux familles dans des espaces coopératifs différents. Ainsi, les PRE développeront de façon privilégiée, soit des fonctions résolument "curatives" auprès de familles envahies par un cumul de difficultés les laissant souvent "sans ressort et sans voix", soit des fonctions "préventives" lorsqu'il s'agit d'étayer les familles conjoncturellement pour enrayer une dynamique d'échec naissante ou de prévenir un risque repéré. Ces équipes le feront aussi fonction de la cohérence ou de la mise en tension des logiques politiques et des référentiels valorisés par les différentes professionnalités qui font alliance dans ces programmes. Ainsi, elles pourront généralement cultiver des interventions résolument "réparatrices" à partir d'accompagnements très individualisés ou s'engager sur des formes beaucoup plus collectives de promotion des ressources familiales à la croisée de la diversité des ressources du territoire. La plupart des PRE emprunteront aux deux volets, mais à des niveaux d'engagement respectifs bien différents.

L'enjeu premier consistera alors à aider ces familles très fragilisées à prendre, dans le temps et très progressivement, une capacité autonome pour s'élargir d'un dispositif qui, unifié autour de la personne de la référente famille, leur assure une interface efficace et à moindre coût avec la diversité des outils et des institutions du droit commun et respecte leur dignité. Certaines familles, cumulant un nombre significatif de difficultés de tous ordres et peinant à mobiliser quelque ressource autonome pourront parfois entretenir un rapport "quasi addictif" avec l'accompagnement bienveillant et efficace proposé par la référente famille.

2. La place des parents dans la relation d'accompagnement : le PRE comme action de reconnaissance

Par delà la diversité des architectures locales et des qualifications des intervenants, l'étude met à jour la singularité d'une relation d'accompagnement personnalisé dont la nature présente une forte récurrence. La grande originalité et la grande force du PRE résident sans doute dans la nature très singulière de cette relation d'accompagnement qu'il induit entre les familles et les professionnels accompagnants.

Celle-ci se noue comme une relation de *reconnaissance*, où la singularité des demandes et l'intégrité morale des personnes passent au premier plan. Dans la mesure où elle est fondée sur le consentement des familles, elle engage une forme de symétrie entre les protagonistes qui trouve peu d'équivalent dans la panoplie des formes d'interventions portées par l'action publique. Dans la relation d'accompagnement telle qu'elle se structure au sein des PRE, tout est négocié, car le référent ne peut agir qu'avec l'accord de son interlocuteur. De fait, l'écoute, la mise en situation et en confiance permettant au parent de se positionner comme un interlocuteur légitime et digne d'intérêt et constituent les pré-requis de la construction de la relation d'accompagnement. Et pour que cette parole s'exprime librement, l'accompagnant ne peut l'enserrer dans aucune grille préétablie. Il doit lui donner un espace libre où toute la singularité de l'expérience de la personne a droit de cité. L'accompagnement doit conquérir la confiance, offrir une tribune à cette individualité en lui laissant l'initiative de s'en saisir. En retour, l'accompagnant est contraint à une déstandardisation assez radicale de sa pratique et de son action. Celle-ci vise la "personne", mise à jour dans le travail de la parole et de l'établissement du lien de confiance. Ses exigences, celles qu'elle exprime, celles qu'on l'on saisit grâce à une connaissance fine de sa situation personnelle, se trouvent investies d'une autorité propre, sans doute sans équivalent dans les professions plus traditionnelles du secteur social. Les *singularités* guident l'action, et celle-ci ne peut plus totalement s'enserrer dans des protocoles et des procédures rigides. Il faut en permanence *réajuster selon les désirs des familles*. Du coup, la logique de l'accompagnement se défie des formalismes et les pratiques procèdent d'une *déstandardisation de l'action*.

Dans ces circonstances, davantage qu'une simple relation conduite dans la décence et le respect, cette relation d'accompagnement fait figure de prestation à part entière, traversée de finalités et de fonctions qui lui sont propres. Le caractère individualisé de la relation, sa vocation à cibler la personne dans son unité, la conduisent à fonctionner selon une logique de la *reconnaissance*. Elle se présente comme sorte de *médecine de l'identité* où le regard de l'accompagnant, les descriptions d'eux-mêmes qu'il fournit à ceux qu'il accompagne, le statut qu'il leur concède dans la relation, jouent le rôle central. En ouvrant l'espace de la parole, il s'agit de faire émerger un interlocuteur qualifié. Ce qui est visé dans ce type de relation, c'est la reconnaissance de la valeur de l'autre, dès lors que son point de vue est considéré comme digne d'intérêt. Par le non jugement, la bienveillance et l'écoute, la relation vise également la réhabilitation d'une *qualité de parent*. C'est la valeur de l'identité qu'il s'agit de soutenir, l'estime de soi que l'accompagnant entend rehausser. Enfin, par delà la qualité d'interlocuteur, par delà la reconnaissance de telle ou telle compétence,

c'est aussi l'image d'un *sujet* que la relation tend à recomposer. Le positionnement de l'accompagnant comme une sorte "fil rouge" construisant l'unité des différentes aides mises en œuvre autour d'une famille, est particulièrement propice à l'expression de cette forme de reconnaissance. Car la relation vise alors l'unicité et l'intégrité de la personne *par delà* ses problèmes et ses empêchements. La "part" de la personne mise en lumière dans l'accompagnement se définit au-delà de la somme de ses problèmes, comme une expérience proprement subjective, comme une distance à soi qui transcende les fragments épars de l'identité.

De la sorte, c'est aussi un engagement subjectif renouvelé qui est visé, et ce de manière particulièrement cohérente. Car ce n'est pas le "problème" de la personne qui est mis en exergue. Au contraire, la relation est tendue vers la reconnaissance de sa qualité de sujet, c'est-à-dire de la propriété, partagée par tout un chacun, au moyen de laquelle chaque individu peut construire une orientation, manifester des préférences, formuler un projet.

3. Le PRE, source de multiples plus-values pour les familles

Un programme qui fait "médecine des identités parentales blessées"

Les familles prises en compte, notamment à partir d'accompagnements individualisés, partagent (certes à des niveaux variables d'intensité) une expérience de vie non seulement compliquée, mais bien souvent malheureuse. Ces familles ont généralement fait l'expérience d'une forme de "double peine" :

- Elles sont généralement confrontées à un certain nombre de difficultés économiques, sociales et sanitaires.
Précarité de l'emploi ou absence d'activité professionnelle, logements inadaptés à la structure du ménage, problèmes de santé physique, de fragilité psychique, d'isolement relationnel sur des quartiers difficiles...
- Elles ont aussi, et pour beaucoup, fait l'expérience soit d'une forme d'indifférence des appareils publics lorsque ceux-ci n'ont mobilisé aucune réponse proactive à leur endroit (souvent du fait du repliement de ces familles sur une "souffrance à bas bruit")... soit d'une intervention publique que ces familles auront vécu comme violente eu égard aux éléments de stigmatisation, de déqualification, d'intrusion associés parfois à ces actions publiques.

Le cumul de ces deux dimensions produit des identités parentales meurtries autour d'un sentiment lourd d'incompétence éducative et d'estime de soi dégradée.

Quelles relèvent de la brutalité d'un jeu social dont elles sont victimes ou qu'elles se vivent comme déstabilisées par ceux là même qui étaient susceptibles de les aider... les blessures sont profondes.

Le mode opératoire du PRE, tout tendu vers une approche bienveillante, négociée, installant dans le temps un rapport de confiance soutenu dans le cadre d'une relation portée par la "référente famille" dans le cadre d'un accompagnement progressif, globalisé... convient bien au besoin de réhabilitation de ces familles. Elles

peuvent y récupérer progressivement un statut de "sujet" et reprendre prise sur un registre éducatif que certaines laissaient "filer".

La plus-value du PRE réside ici avant tout sur la "relation" entre l'accompagnant et l'accompagné. Le premier en capacité de mobiliser une professionnalité renouvelée par rapport aux autres acteurs publics, le second en capacité d'engager la subjectivité et la singularité de son expérience de vie dans une rencontre qui ne le morcelle pas et le reconnaît en tant que personne. Comme le traduisait un parent : « *Le PRE c'est quand on prend vraiment soin l'un de l'autre* ».

Un programme "où chacun est à sa place" et où les places sont reliées entre elles

La question du positionnement des parties prenantes dans la définition et la mise en œuvre des parcours est déterminante : le PRE y répond à deux niveaux :

- ↳ En négociant dans un espace intra institutionnel les contributions légitimes et expertes de chaque acteur public. Le traitement collégial de nombreuses "situations problèmes" renvoyant souvent à un cumul de difficultés, favorise l'articulation de compétences placées dans des périmètres négociés et repérables.
- ↳ En installant au cœur de ses modes opératoires, un principe de triangulation où l'enfant, les parents, les institutions retrouvent, non seulement une place autonome, une identité, une reconnaissance de leur statut singulier, mais encore une organisation où ces trois pôles font l'expérience d'une relation redynamisée, renouvelée ; avec l'accompagnant, le référent opère comme agent d'interface.

L'usage de cette triangulation des relations s'avère particulièrement efficace lorsqu'il s'agit d'amortir et de dépasser les crispations, voire les situations de crise auxquelles les parents sont confrontés soit dans l'espace intrafamilial, soit vis-à-vis d'une institution. La médiation des tensions entre les familles et l'école, en particulier, apparaît comme l'un des apports essentiels du dispositif.

Le PRE "comme mode d'accès" à ce qui résiste ordinairement

Les principes d'interface président au fonctionnement d'un PRE placé entre des besoins éducatifs, sanitaires et sociaux et des réponses publiques. Le PRE cultive son positionnement sur des fonctions de médiation et développe généralement une fonction d'appui aux familles conforme à la nature de sa "promesse" implicite ou explicite.

Par le PRE, les familles pourront accéder à un certain nombre de prestations de nature diversifiée qui faciliteront concrètement leur capacité éducative ordinaire et qui satisferont leur besoin légitime de recouvrer un statut et une image de "bon parent", auprès de leur propre enfant, auprès des institutions référentes et à leurs propres yeux. Les actions de soutien scolaire, les équipements paramédicaux, les consultations d'un pédopsychiatre, d'un orthophoniste, seront accessibles. Les financements associés aux loisirs des enfants, voire la prise en compte via le PRE de séjours loisirs dédiés aux parents viendront ajouter à l'actif du PRE.

Plus généralement, le PRE ouvre les portes qui résistaient aux familles ou que les familles avaient renoncé à ouvrir. Cette accessibilité nouvelle et redynamisée s'opère à moindre coût pour la famille puisqu'elle sera déclenchée à partir et à l'abri de la relation bienveillante entretenue avec la référente parcours dont le rôle pivot se voit ici largement consolidé, et qui endossera la charge de l'activation des aides et dispositifs périphériques.

L'efficacité de ce guichet unique qui coordonne une diversité de réponses concrètes et aidantes est redoutable. Deux expressions parentales en traduisent l'intérêt (et parfois les limites) : « *Le PRE c'est la fée clochette pour les gens qui n'y croyaient plus* ». « *Le PRE, c'est quant les profs et les assistantes sociales disent la confiance qu'ils ont envers les parents* ».

4. Le PRE... "ça interroge !"

Si la plupart des accompagnements PRE se développent sur un mode itératif où les ajustements et les réorientations sont quasi permanents dans la gestion du parcours de l'enfant comme dans la gestion de la relation aux familles, il en est de même au titre des agencements institutionnels qui fonctionnent de façon collégiale. L'ensemble du PRE avance sur un principe d'évaluation permanente à partir d'essais et d'erreurs qui confèrent à ce programme une dynamique réelle. Si ses formes instituées sont stabilisées, ses modes opératoires renvoient encore souvent aux lois de l'expérimentation.

Notre questionnaire à ce titre est double mais renvoie aux mêmes enjeux :

- ☞ L'efficacité évidente du PRE produit pour les parents des effets non moins évidents de "fidélisation" sinon au programme, du moins associés à un accompagnement qui les reconstruit psychologiquement comme "sujets" et qui les aide concrètement au plan sanitaire et social. Cette "fidélisation" est systématiquement observée dès lors que la relation est de qualité et que la prestation est en rapport aux besoins ; elle pourra très fréquemment s'inscrire dans une vraie dépendance. Dès lors, la question de la sortie du programme ne peut qu'être douloureusement envisagée par des parents qui en auront tiré un ensemble de bénéfices à différents titres. Ce questionnaire renvoie certes davantage à la mobilisation des outils d'intervention du droit commun et il serait paradoxal d'imputer au PRE la responsabilité d'être prisonnier de sa réussite... Il n'en demeure pas moins une question de fond lorsque par ailleurs, diverses considérations politiques et professionnelles entendent élargir le périmètre des PRE largement au-delà de la géographie prioritaire... et que l'allongement de la durée des parcours peut être partout observée.
- ☞ Les mouvements observés à l'expérience du PRE au sein des institutions sont tout à fait contrastés. A l'évidence, le PRE fait bouger les lignes, non seulement au titre des professionnels qui participent à sa mise en œuvre, mais des institutions qui s'y réfèrent. Mais dans quels sens ce mouvement opère-t-il ?
 - ↳ Dans le sens d'une ouverture quand l'école et le travail social s'engagent sur un mode volontariste dans une réflexion, voire une révision de leurs modes opératoires ordinaires à la lumière des

enseignements capitalisés dans le PRE. Quand ces organisations participent de leur place à un travail de renouvellement des postures et des pratiques déclinant les termes d'une stratégie institutionnelle proactive et bienveillante vis-à-vis des familles.

- ↳ Dans le sens d'un repli quand l'école et le travail social "sous-traitent" dans le PRE des fonctions d'interface, de description des liens aux familles, de soutien "thérapeutique", voire de promotion des parents ; et que cette sous-traitance reste délibérément déconnectée des logiques propres à ces organisations, les protégeant en quelque sorte.

Force est de constater que la réussite du PRE sur les territoires ne dit rien et ne préjuge pas des perspectives dans lesquelles le programme est placé. Toujours est-il que les deux questionnements se rejoignent quand il s'agit de peser au mieux sur les outils de droit commun pour qu'ils "se délestent" moins sur le PRE... ou qu'ils puissent par ailleurs mieux "prendre le relai" après un parcours PRE. Il en va évidemment toujours des capacités d'adaptation du droit commun.

5. Le PRE... "ça révèle quelques paradoxes"

Les PRE prospèrent dans un certain nombre de paradoxes. Pour l'heure, le programme assume l'essentiel de ses ambivalences sans toujours les construire comme objets de travail (mais l'ont sait aussi le travail souterrain du refoulé).

Quels sont ces paradoxes fondamentaux :

- ↳ Le PRE propose un mode d'intervention extrêmement personnalisé (du "sur mesure")... pour traiter de publics correspondant globalement... au même profil social. S'il convient d'observer, comme nous avons tenté de le traduire précédemment, le remarquable travail d'accompagnement proposé aux familles, le traitement proposé peine à s'adosser à des supports collectifs qui pourraient s'affranchir d'une logique thérapeutique pour placer les familles en position d'exploiter leurs ressources et d'exprimer leurs besoins. Ce transfert sur la scène sociale a beaucoup de mal à s'opérer ; les parcours restent amputés de cette dimension renvoyant à la valorisation des ressources enfin ré-agencées, enfin repérées et intériorisées par les parents. Faute d'un rééquilibrage concernant ces supports, le PRE risque fort de s'épuiser dans un traitement "psychopédagogique" de déterminismes sociaux qui opèrent à une autre échelle que celle des individus singuliers.
- ↳ Le PRE développe son intervention à partir de réponses éducatives... à des préoccupations sociales. Le commun dénominateur des accompagnements du PRE renvoie à la paupérisation et au repli des familles sur leur souffrance et leur honte de ne pas être "en capacité". Le PRE prend parfois à la marge et comme une part annexe sa fonction redistributrice... mais il le fait exclusivement dans le cadre d'un parcours qui mobilisera souvent des outils renvoyant à une visée thérapeutique. La distance souvent observée entre

les politiques de cohésion sociale et les PRE surdétermine le déploiement prioritaire des PRE sur l'accompagnement psychosocial des familles. Celui-ci gagnerait à mieux mobiliser directement ou indirectement les outils disponibles et dédiés à l'insertion, l'emploi, le logement...

- ↪ Le PRE développe une logique de projet... sur des familles qui sont pour partie incapables de mobiliser des ressources. La souplesse d'intervention du PRE fait merveille pour satisfaire une diversité de besoins associés à des publics hétérogènes allant de familles conjoncturellement affectées par une "situation problème" qu'elles ne parviennent pas à dépasser sans appui extérieur à des familles cumulant un nombre important de handicaps économiques, sociaux, culturels et de santé. Ces dernières trouvent dans l'accompagnement proposé dans le PRE un ensemble d'appuis et de réassurances, développés dans une relation bienveillante et respectueuse de leur identité blessée. Ce faisant, elles développent un rapport de dépendance tel que toute sortie du programme s'avère généralement impossible sauf à les faire retomber dans la situation initiale. Le PRE produit, les concernant, des "obligés"... là où le programme affiche une promesse d'émancipation.

L'énoncé de ces quelques paradoxes n'a pour seule ambition que celle de faire débat dans la sphère de pilotage des DRE. Soit les parties prenantes considéreront selon la formule jésuite « *qu'on ne sort de ses difficultés qu'à ses dépend* » et que la dynamique du PRE se nourrit de ces paradoxes... soit elles s'attacheront à cultiver la production réflexive de leurs équipes dans une logique d'ajustements permanents aux réalités révélées ; le PRE n'est rien d'autre.

6. Quelques ajustements souhaitables

Nous mentionnerons ici quelques perspectives d'ensemble dont il convient de conforter les déclinaisons opérationnelles.

▲ Professionnaliser l'accompagnement des familles

L'accompagnement des enfants et des jeunes paraît être suffisamment stabilisé à ce jour au titre des principes d'intervention mobilisés sur le terrain. Concernant les familles, les PRE "inventent" à partir d'expérimentations diverses, de tâtonnements multiples, de sensibilités variées... un nouveau métier autour des fonctions de "référént familles". Le rôle de ces référents doit être renforcé et soutenu pour que les acteurs qui en ont la charge puissent garantir la permanence de ce "fil rouge", de ce principe de continuité et de cohérence sans lequel la somme des expertises techniques mobilisées dans le traitement global des "situations problèmes" auxquelles sont exposées les familles, perdrait tout son sens et son efficacité. Les observations enregistrées sur le terrain à ce titre renvoient au positionnement stratégique de référents familles dont les postures et les pratiques méritent d'être nommées, décrites positivement, valorisées... et à tout le moins validées.

Dès lors la question se pose de l'élaboration nécessaire d'un référentiel métier qui consacrerait l'originalité observée quant à la mise en œuvre de ces fonctions d'accompagnement des familles.

▲ Elargir le format des "équipes pluridisciplinaires"

Les PRE se révèlent être de puissants agencements pour opérationnaliser le rapprochement effectif d'institutions placées diversement par rapport aux familles et susceptibles d'élaborer conjointement les termes d'une intervention multivariée et cohérente. Ces équipes doivent être non seulement maintenues, mais confortées et élargies afin d'enrichir les contributions croisées de professionnalités différentes. Ces espaces de débat, de définition partagée et d'ajustements permanents constituent d'excellents espaces initiatiques qui contribuent à faire "bouger les lignes" des institutions référentes. Les ajustements souhaitables concernent en premier chef les organisations qui n'y contribuent pas (ou trop ponctuellement) alors qu'elles sont susceptibles d'entretenir des relations de proximité avec les familles. Les centres sociaux, voire diverses associations d'animation sociale fortement implantées sur les quartiers, permettraient d'enrichir les phases de diagnostic mais surtout d'étayage des familles accompagnées. Les ajustements peuvent encore être évoqués à d'autres titres... encourageant par exemple l'implication de professeurs principaux, voire d'enseignants, aux côtés de leur direction.

▲ Renforcer les jeux d'alliance avec les professionnels du droit commun

L'enjeu premier est ici de ne pas encourager un fonctionnement "en boucle" ou en "bulle" de PRE distants des leviers du droit commun. Les PRE constituent à bien des égards de véritables laboratoires où se réinventent progressivement de nouveaux "modes de faire" vis-à-vis des familles. L'effet levier de ces dynamiques de réflexion partagée et d'intervention concertée mérite d'être encouragé par le biais d'une animation ouverte du PRE sur son environnement institutionnel, souvent en questionnement sur sa relation aux familles. De fait, les PRE peuvent aujourd'hui légitimement et efficacement initialiser diverses opérations de formation, d'échanges, d'expérimentations qui, valorisées et relayées par les centres ressources de la politique de la ville ou directement par les CUCS permettraient d'élargir l'assiette des acteurs concernés et ainsi de mobiliser au-delà du cercle rapproché des professionnels associés au PRE.

▲ Diversifier et multiplier les supports collectifs à vocation participative

La question de l'articulation d'un accompagnement individuel et personnalisé des familles à des supports collectifs permettant d'étayer ces dernières, de socialiser ce qui leur fait problème et d'exprimer un point de vue qui dépasserait le cadre de leur expérience singulière... est une question centrale. Il s'agit ici

d'envisager les termes d'une sortie du programme "par le haut" et qui puisse participer de la réhabilitation de ces familles.

Les PRE ont su développer diverses "actions support" à fort rendement "thérapeutique" et réparateur. Ils restent néanmoins plutôt démunis concernant l'orientation de nombreux parents sur des supports d'expression collective dédiés aux questions éducatives. Le positionnement de ces parents sur ces groupes d'expression se confronte à un déficit de supports recentrés sur les outils éducatifs. Les PRE considèrent souvent qu'il appartient au droit commun et notamment aux centres sociaux de les instituer... ceux-ci considèrent ne pas avoir toujours la légitimité, voire la compétence, pour le faire. A tout le moins, l'initiative conjuguée de la CAF et du CUCS pourrait dénouer ces fils d'autant qu'ils concourent activement aux sorties positives du PRE et à l'autonomisation des familles accompagnées.

Dans un contexte de mise en tension où les contraintes budgétaires croisent une logique d'élargissement des besoins d'intervention sur un nombre accru d'enfants et de jeunes... il convient d'inviter à une clarification des financements. A ce titre, il serait souhaitable d'encourager un recentrage des financements de l'Etat sur le cœur nucléaire du programme, c'est à dire sur les moyens conférés à l'accompagnement des publics et à l'animation des équipes pluridisciplinaires et d'évoquer la nécessaire mobilisation des acteurs locaux sur le financement d'actions ou d'espaces collectifs indispensables à la gestion efficace et équilibrée de la relation aux familles.

▲ Renforcer l'articulation des PRE avec les pilotes de l'action publique

Nous avons longuement développé la prégnance des déterminants économiques et sociaux sur les familles accompagnées dans les PRE. Sur de nombreux sites observés, les PRE développent leurs accompagnements dans le carré serré des politiques éducatives, mais sans accroche particulière avec les instances et les outils d'intervention dédiés aux questions sociales. Ici encore, une meilleure connexion aux leviers de l'insertion, de l'accès à l'emploi, du logement – voire même de la relation aux établissements scolaires – participerait d'un meilleur ancrage du PRE aux enjeux et aux ressources du territoire, à une contribution à l'évolution des logiques institutionnelles... et à un enrichissement des propositions d'appui faites aux familles.

Cabinet ARESS, le 07 janvier 2011
Régis Cortéséro **Jean-Marc DITCHARRY**